

République Démocratique du Congo

Ministère de l'Agriculture



Kinshasa, le

18/01/2020
chargé, courrier J.G

Le Ministre

ARRETE MINISTEREL N°001/CAB/MIN/AGRI/2019 DU 15 JAN 2020 PORTANT NOMINATION DU COORDONNATEUR DU PROJET D'APPUI AU DEVELOPPEMENT DES CHAINES DE VALEURS AGRICOLES DANS SIX PROVINCES DE LA RDC (PADCA-6P)

Le Ministre de l'Agriculture,

Vu la Constitution de la République Démocratique du Congo, telle que modifiée par la loi n° 11/002 du 20 janvier 2011 portant révision des certains articles de la Constitution du 18 février 2006 ;

Vu l'Ordonnance n° 1/056 du 20 mai 2019 portant nomination d'un Premier Ministre ;

Vu l'Ordonnance n° 9/077 du 26 août 2019 portant nomination des Vice-Premiers Ministre, des Ministres d'Etat, les Ministres, des Ministre Délégués et des Vice-Ministres ;

Vu l'Ordonnance n° 17/024 du 10 juillet 2017 portant organisation et fonctionnement du Gouvernement, modalités de collaboration entre le Président de la République et le Gouvernement ainsi qu'entre les Membres du Gouvernement ;

Vu l'Ordonnance n° 7/025 du 10 juillet 2017 fixant les attributions des Ministères ;

Vu l'Accord de Prêt n° 2100150041595 du Projet d'Appui au Développement des Chaines de Valeurs Agricoles das Six Provinces de la RDC (PADCA-6P), spécialement dans sa section 3.04 (Conditions préalables au premier décaissement) point (a) de l'Article III (Entrée en vigueur et décaissement) de ;

Vu la nécessité et l'urgence.

ARRÈTE :

Article 1^e

Est nommé Coordonnateur Projet d'Appui au Développement des Chaines de Valeurs Agricoles dans les Provinces du Centre de la RDC (PADCA-PC), Monsieur Christophe Arthur MAMPUYA LUVUANGU

Article 2

Sont abrogées toutes les dispositions antérieures, contraires au présent arrêté.

Article 3

Le Secrétaire Général à l'Agriculture est chargé de l'exécution du présent Arrêté qui entre en vigueur à la date de la signature.

Fait à Kinshasa, le 15 JAN 2020

Joseph Antoine KASONGA MUKUTA